



HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 10 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 13 - Votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 4 septembre 2025

Etaient présents : Fabienne ALTER - Isabelle BASTID - Nathalie CHAPPET (arrivée à 20H31 pour le vote de la question n° 10 – délibération n°2025-084) - Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE - Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE – Philippe MANDEREAU - Christelle MICHELIN - Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE - Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Clément BERTA - Nathalie BOCQUET - Amélie CONTAT-FONTAINE - Stephen MARTRES - Philippe SIMONNET - Brian SINICKI

Etaient absents : Régis BLANC - Nathalie CHAPPET (absente jusqu'à 20H31, heure de son arrivée) - Daniel JORDANOU - Camille REMILLON - David VERNEY

Pouvoirs : 6

Clément BERTA a donné pouvoir à Anaïs DURET
Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
Amélie CONTAT-FONTAINE a donné pouvoir à Gérard DUGAVE
Stephen MARTRES a donné pouvoir à Isabelle DUPANLOUP
Philippe SIMONNET a donné pouvoir à Philippe MANDEREAU
Brian SINICKI a donné pouvoir à Isabelle BASTID

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Anaïs DURET

**DEL N° 2025-076 – ENFANCE – JEUNESSE - PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE PEDT :
APPROBATION**

Exposé de Anaïs DURET, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse,

Vu le Code de l'Education,

Vu la circulaire n°2013-017 du 6 février 2013 portant organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires,

Vu la délibération 2025-025 du 14 avril 2025 du Conseil municipal de la Commune de Groisy portant Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire – Municipalisation,

Vu les délibérations 2025-029 du 5 mai 2025 et 2025-057 du 23 juin 2025 portant Règlement de fonctionnement du Service Communal d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre un Projet Educatif de Territoire (PEdT) pour permettre à la Commune de Groisy de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs,

Considérant que le PEdT relève d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux, en vue de favoriser l'élaboration d'une offre d'activités périscolaires voire, extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant,

Vu le compte-rendu de la Commission Enfance – Jeunesse du 27 août 2025,

Vu le Projet Educatif de Territoire (PEdT), joint en annexe de la présente délibération,

Au vu de l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve le Projet Educatif de Territoire (PEdT) tel que présenté et joint en annexe de la présente délibération,
- autorise le Maire à signer toutes pièces administratives ou comptables s'y rapportant, et plus généralement, à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,
Anaïs DURET




Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le : 15/9/2025
Publié le : 15/9/2025
Le Maire,
Henri CHAUMONTET






PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

COMMUNE DE GROISY

« Favoriser les collaborations, les volontés et compétences des acteurs du territoire au service de l'Enfance et de la Famille »

1. PRESENTATION ET ANALYSE DU TERRITOIRE

1.1 Situation géographique, données socio-démographique et économiques

La Commune de Groisy est située au nord du bassin annécien.

Depuis le 1er janvier 2017, elle fait partie de la Communauté d'Agglomération Grand Annecy (GA), qui regroupe 34 communes et 215 286 habitants¹.

La population totale de la Commune de Groisy est de 4 225 habitants² et 470 familles sont allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)³.

Parmi les 470 allocataires CAF, 74,5 % sont des familles avec enfants.

A titre informatif, quelques données démographiques :

Le taux annuel moyen de variation de la population de Groisy entre 2016 et 2022 est de 2,3 %.

Population par tranches d'âges⁴ :

0 à 14 ans	20,4%
15 à 29 ans	16,4%
30 à 44 ans	22,9%
45 à 59 ans	19,8%
60 à 74 ans	13,8%
75 ou plus	6,7%

Naissances sur la Commune de Groisy (2016 - 2022) :

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
52	45	60	64	56	42	48	54	50

- Population active⁵

Pour la tranche d'âges 15-64 ans, elle représente 2 588 habitants, soit 86% de la population. Le taux de chômage sur cette même tranche d'âge représentait 4,5%, contre 6,9 % au niveau départemental.

- Répartition des familles en fonction des revenus⁶

La part des ménages fiscaux imposés en 2021, représente 66% pour Groisy contre 58% en Haute-Savoie, avec un revenu net moyen annuel de 33 100 euros pour Groisy contre 28 120 euros pour la Haute-Savoie.

Les chiffres précités démontrent que le territoire rural de Groisy est dans une situation économique « moins tendue » qu'ailleurs. La population active de la Commune travaille principalement sur trois bassins d'emplois, soit, le bassin annécien, celui du Genevois et celui de l'Arve.

Les chiffres de l'INSEE font apparaître un taux élevé de population active. Par conséquent, cela induit un besoin en mode de garde plus important sur notre territoire.

¹ Population légale en vigueur de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 01/01/2023

² Population légale en vigueur INSEE au 01/01/2025

³ Données CAF 2023

⁴ Données INSEE 2022

⁵ Données INSEE 2022

⁶ Données INSEE 2021

1.2Public concerné

La Commune de Groisy dispose d'un groupe scolaire « Le Chamois » situé au Chef-Lieu, 233, Chemin de Bellevue (74570 Groisy) regroupant 6 classes de maternelle et 10 classes d'élémentaire.

Répartition des effectifs scolaires pour 2025-2026 (prévisions)

Maternelle	Elémentaire	Total
151	263	414

Pour l'enseignement primaire, certains enfants de Groisy sont scolarisés dans des écoles publiques et privées à l'extérieur.

Le « Collège du Parmelan », situé 32, Route du Parmelan, implanté sur la Commune de Groisy, accueille environ 800 élèves du secteur, dont 170 domiciliés à Groisy.
27 autres collégiens de Groisy sont également scolarisés dans des établissements privés, principalement sur le bassin Annécien.

Il est à préciser que le Conseil départemental de la Haute-Savoie a lancé la construction d'un nouveau collège sur la Commune de Groisy, en parallèle de la rénovation du Collège du Parmelan existant, l'achèvement des travaux est prévu pour 2028.
Cette réhabilitation et cette nouvelle construction permettent de répondre à un besoin croissant de scolarisation des élèves du niveau collège sans modifier la carte scolaire et atteindre l'objectif du Conseil départemental étant d'accueillir au maximum 600 élèves par collège.
Outre la construction d'un nouveau collège et la réhabilitation du collège existant à proximité, plusieurs infrastructures vont être développées pour soutenir l'ensemble, soit : une demi-pension commune aux deux collèges, un plateau sportif de grande ampleur, comprenant une piste de 200 mètres.
Un espace sportif élargi, avec la réhabilitation et l'extension du gymnase existant, sera également mis à disposition, intégrant deux gymnases de type C, quatre salles multi-activités, un espace d'escalade de niveau régional et une salle polyvalente partagée.
De plus, la réaménagement de la gare routière attenante et la sécurisation des accès, notamment à travers la création d'une dépose-minute et d'une piste cyclable le long de la route de Lecy, la construction d'un parking de 100 places pour le personnel optimisera l'accès des collégiens et des usagers à cet équipement et projet à Groisy qui s'inscrit dans le cadre du plan collèges du Conseil départemental de la Haute-Savoie, un plan historique doté d'un budget de un milliard d'euros.

Pour ce qui relève de l'enseignement en lycée, environ 150 lycéens de la Commune sont principalement scolarisés dans les établissements du bassin annécien.

2. CONTEXTE ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

La politique éducative mise en œuvre intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire mises en oeuvre par différents acteurs du territoire.
Le territoire de Groisy offre ainsi une série d'activités sur les différents temps de l'enfant en fonction des tranches d'âges.

S'appuyant sur un tissu associatif fort, la Commune donne la possibilité aux enfants de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives, culturelles et sociétales, en mettant à disposition des locaux et des équipements sportifs.

2.1 Organisation du temps scolaire et périscolaire

2.1.1 Organisation scolaire

Depuis septembre 2017, l'école maternelle et l'école élémentaire ont fusionné en une école primaire, dirigée par un seul directeur.

Le groupe scolaire est composé de 2 bâtiments distincts.

Le premier bâtiment accueille les 6 classes de maternelle, le restaurant scolaire et l'accueil collectif. Certains locaux sont mutualisés.

Le second bâtiment regroupe les 11 classes d'élémentaire, dont la classe ULYS⁷, une salle polyvalente mutualisée et les locaux du Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire, soit 6 salles.

La séparation des 2 bâtiments ne facilite pas l'organisation.

La semaine scolaire se déroule sur 4 jours.

Les horaires d'école sont les suivants : lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30.

La vie au sein de l'école fait intervenir plusieurs acteurs, qui travaillent en collaboration :

- l'équipe enseignante, assistée de 6 Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM), pour les classes de maternelle, relevant du Service Vie Scolaire du personnel de la Commune de Groisy,
- les représentants de la Commune de Groisy :
 - o monsieur le Maire,
 - o madame l'Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse,
 - o la Commission municipale Enfance – Jeunesse,
 - o le personnel Communal du Service Vie Scolaire, composé de⁸ :
 - la Coordinatrice du service qui pilote :
 - l'équipe des ATSEM,
 - l'équipe d'Animateurs du Service Accueil périscolaire et extrascolaire,
 - l'équipe du Service de la Restauration Scolaire ;
- les parents d'élèves élus au conseil d'école,
- l'Inspectrice de l'Education Nationale,
- le Délégué Départemental de l'Education Nationale (DDEN),
- l'Association de Parents d'Elèves (APE),
- l'Association Familles Rurales (AFR) de Groisy, proposant notamment des activités sportives et/ou culturelles extrascolaires,
- les associations sportives et culturelles de Groisy et des alentours.

⁷ Dispositif de scolarisation des établissements scolaires destinés aux élèves en situation de handicap : ULIS
La Commune dispose de trois Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) pour quatre élèves. Ces AESH font l'objet d'une demande de soutien financier de la part de l'Education Nationale – Rectorat de l'Académie de Grenoble - pour le temps d'accompagnement pendant la pause méridienne de 2h par jour sur 4 jours par élève.

⁸ Municipalisation du service d'Accueil périscolaire et extrascolaire par délibération 2025-025 du Conseil municipal de Groisy, service jusqu'alors géré par l'Association Familles Rurales (AFR) de Groisy via une convention d'objectifs et de moyens avec la Commune.

L'équipe enseignante a rédigé le Projet d'Ecole pour la période 2025-2026. Le Conseil d'école au début de chaque année scolaire.

Les axes prioritaires retenus par les enseignants sont les suivants :

Tableau de synthèse des axes et des objectifs

Axes prioritaires de travail	Objectifs
Rendre visible le PEAC	Mise en place d'un tableau par niveau
Constituer une équipe PHAre	Améliorer les relations entre les enfants et lutter contre le harcèlement
Harmoniser les règles de vie de l'école	Réaliser un affichage commun Améliorer le climat scolaire
Développer les relations avec les partenaires municipaux	Mener des projets communs avec la Crèche ou l'EHPAD
Améliorer les compétences en calcul mental et faits numériques	Améliorer les résultats aux évaluations nationales
Développer les compétences en lecture documentaire	Améliorer les résultats aux «évaluations nationales à l'entrée en 6 ^{ème} Travailler en maternelle à partir des travaux de P. Péroz
Améliorer la communication avec les parents et en interne	Mieux utiliser nos outils numériques inciter les parents à participer aux activités de l'école

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) s'inspirera des axes et des objectifs du Projet d'Ecole, afin d'avoir une politique éducative commune et cohérente.

Différentes actions sont menées pour contribuer au bon fonctionnement de l'école et à l'épanouissement de l'enfant :

- soutien financier de la Commune pour les classes de découverte, les sorties scolaires, sorties piscine, le développement des équipements numériques,
- soutien de la Commune en faveur de l'APE et aux manifestations qu'elle organise,
- participation d'élèves aux commémorations sous la direction d'un enseignant référent,
- accueil d'élèves à la Bibliothèque municipale pour prêts de livres,
- organisation de conférences parentalité par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- propositions d'actions en lien avec le développement durable, l'environnement, le tri des déchets, en partenariat avec la Commune.

Sur le territoire, l'équipe municipale a fait le choix de maintenir un transport scolaire. Son organisation est assurée par la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy.

Actuellement, 2 circuits de transport scolaire sont proposés pour l'école maternelle et élémentaire, chaînés avec le transport scolaire du Collège du Parmelan, afin de limiter les coûts.

2.1.2 Accueil périscolaire

Par délibération 2025-025 du 14 avril 2025, le Conseil municipal de la Commune de Groisy a voté en faveur de la création d'un service Accueil Périscolaire et Extrascolaire communal à compter du 1er septembre 2025.

Ce service était assuré jusqu'alors par l'Association Familles Rurales d'une convention d'objectifs et de moyens avec la Commune de Groisy et un subventionnement communal afférent.

Accueil périscolaire du matin et du soir et les mercredis en période scolaire⁹

Cet accueil collectif de mineurs (ACM) fait l'objet d'une déclaration auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), qui veille au respect du taux d'encadrement défini et au personnel qualifié.

Les activités proposées¹⁰

Les activités sont organisées selon la courbe d'attention de l'enfant :

Le Matin :	L'Après-midi :
- Activité manuelle	- Activité physique (sport, danse)
- Cuisine	- Jeux extérieurs
- Jeux de société	- Chants
- Activités culturelles, scientifiques	- Sorties

Le service d'Accueil périscolaire est assurée par le service Vie Scolaire de la Commune de Groisy¹¹

Direction et Coordination du Service Accueil Périscolaire¹² assurées par madame Géraldine GUILLOIS – Coordinatrice du Service Vie Scolaire

Animation de l'équipe d'Animateurs assurée par madame Laurie SZEMENDERA – Responsable du Service Accueil Périscolaire et Extrascolaire et du secrétariat du service

Equipe d'animation : composée de 17 animateurs (dont un congé maternité et un congé parental),

La Commune, parallèlement à la création du Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire, s'engage dans un processus de formation des Animateurs, pour l'obtention des diplômes ou qualifications suivants :

- Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA),
 - Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD),
 - Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)
- et performer leurs connaissances de l'environnement des collectivités locales.

L'équipe du Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire dispose des qualifications suivantes :

- la Coordinatrice du Service Vie Scolaire est titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Petite Enfance et du BAFD,
- la Responsable du Service Accueil Périscolaire et Extrascolaire est titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS),
- cinq animateurs sont titulaires du BAFA, dont un est stagiaire BAFD.

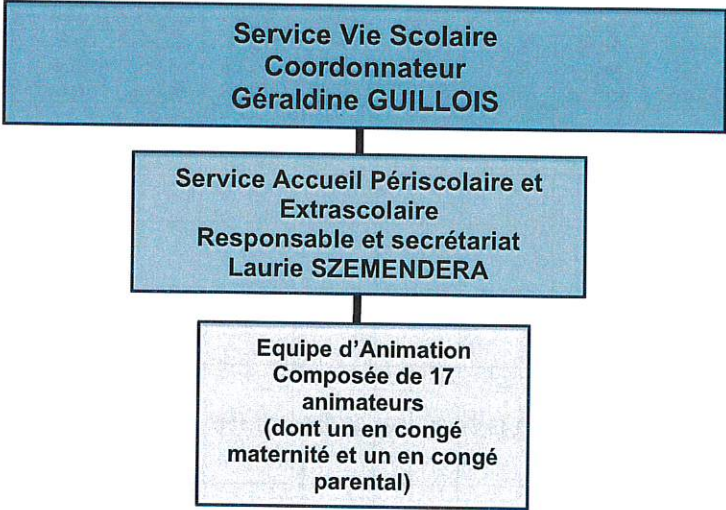
⁹ La Commune organise l'accueil périscolaire du mercredi et souhaite intégrer le Plan Mercredi à son PEdT

¹⁰ Voir Journée type de l'enfant, jointe en annexe du présent PEdT

¹¹ Service Vie Scolaire créé par délibération 2025-025 du Conseil municipal de la Commune de Groisy en date du 14 avril 2025

¹² Voir l'Organigramme de la Mairie de Groisy, joint en annexe du présent PEdT

Organigramme du Service Accueil Périscolaire :



Tarifs de l’Accueil Périscolaire 2025-2026¹³

	Quotient Familial (QF)	< 620	621 à 1 000	1 001 à 1 500	1 501 à 2 000	2 001 à 2 500	2 501 à 3 000	> 3 000
Tarifs	Accueil de 16h30 à 17h30 1ère heure incompressible avec goûter	4,88 €	5,29 €	5,70 €	6,10 €	6,51 €	6,92 €	7,33 €
Tarifs	Accueil de 30 minutes	2,04 €	2,24 €	2,45 €	2,65 €	2,86 €	3,06 €	3,26 €

Tarifs de l’Accueil Périscolaire du mercredi 2025-2026¹⁴

Pour les Familles domiciliées en Commune de Groisy

	Quotient Familial (QF)	< 620		621 à 1 000		1 001 à 1 500		1 501 à 2 000		2 001 à 2 500		2 501 à 3 000		> 3 000	
		Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant
Tarifs	Accueil Mercredi matin avec repas	13,77€	13,15€	15,81€	15,32€	17,34€	16,72€	18,36€	17,53€	19,38€	18,47€	20,40€	19,40€	21,42€	20,28€
Tarifs	Accueil Mercredi matin sans repas : PAI	12,76€	12,44€	12,77€	12,53€	13,14€	12,89€	13,51€	13,27€	13,91€	13,67€	14,31€	14,07€	14,71€	14,47€
Tarifs	Accueil Mercredi journée Avec repas	17,34€	15,71€	21,42€	20,60€	24,48€	23,45€	26,52€	25,15€	28,56€	27,04€	30,60€	28,94€	32,64€	30,73€
Tarifs	Accueil Mercredi journée sans repas : PAI	15,23€	14,58€	18,59€	18,12€	20,20€	19,38€	21,80€	21,00€	23,40€	22,60€	25,00€	24,20€	26,60€	25,80€

¹³ Tarifs votés par délibération 2025-058 du Conseil municipal de la Commune de Groisy en date du 23 juin 2025

¹⁴ Le tarif 1^{er} enfant s’applique au premier enfant – aîné inscrit de la fratrie
Le tarif 2^{ème} enfant s’applique au deuxième enfant inscrit et aux suivants inscrits de la fratrie

Pour les Familles domiciliées en-dehors de la Commune de Groisy : 074-217401371-20250910-DEL2025_076-DE

Quotient Familial (QF)	< 620		621 à 1 000		1 001 à 1 500		1 501 à 2 000		2 001 à 2 500		2 501 à 3 000		> 3 000	
	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant
Tarifs Accueil Mercredi matin avec repas	17,77€	17,15 €	19,81€	19,32 €	21,34€	20,72€	22,36€	21,53€	23,38€	22,47€	24,40€	23,40€	25,42€	24,28€
Tarifs Accueil Mercredi matin sans repas : PAI	16,76€	16,44€	16,77€	16,53€	17,14€	16,89€	17,51€	17,27 €	17,91€	17,67€	18,31€	18,07€	18,71€	18,47€
Tarifs Accueil Mercredi Journée avec repas	23,34€	21,71€	27,42€	26,60€	30,48 €	29,45€	32,52€	31,15€	34,56€	33,04€	36,60€	34,94€	38,64€	36,73€
Tarifs Accueil Mercredi journée sans repas : PAI	21,23€	20,58€	24,59€	24,12€	26,20€	25,38€	27,80€	27,00€	29,40€	28,60€	31,00€	30,20€	32,60€	31,80€

Le temps périscolaire de la pause méridienne

La pause méridienne est également organisée par la Commune de Groisy.
 Elle est composée du repas, de temps d'activités ludiques, en fonction de l'âge des enfants.

Pour l'ensemble des élèves de l'école et maternelle, le repas est pris au restaurant scolaire municipal.

Le service et l'encadrement est assuré par du personnel communal composé du personnel de la restauration, de la référente restauration, des ATSEM et des animateurs.

Cette équipe est également renforcée par du personnel extérieur :

- une animatrice¹⁵ et le Chef de Cuisine¹⁶, mis à disposition,
- avec, en sus, le soutien des parents d'élèves.

* Au grand self : les élèves de l'élémentaire et les grandes sections de maternelle déjeunent au self.
 Les élèves de maternelle concernés prennent leur repas en premier.

Pour les élémentaires, les élèves descendent prendre leur repas par roulement, pendant que les autres sont en activités ou en cour de récréation.

Les activités proposées sont : jeux collectifs, espaces ludiques, surveillance de cours et temps calme pour les maternelles. Elles sont assurées par le personnel communal : ATSEM, animateurs (dont l'animatrice mise à disposition par l'ADMR).

* Au petit self : les élèves de maternelle de petite section et moyenne section prennent leur repas selon 2 passages, le premier à 12H00 et le second à 12H35.

Les ATSEM participent au service puis prennent en charge les enfants pour les accompagner à la sieste, afin de respecter le rythme biologique de l'enfant.

Pour la restauration scolaire, la Commune de Groisy met en œuvre une tarification basée sur des quotients familiaux afin de respecter une meilleure équité financière entre les familles.

¹⁵ Convention avec l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) du Parmelan

¹⁶ Contrat de prestation de service et de mise à disposition avec la Société Mille et Un Repas

7 tranches de quotients familiaux sont appliquées comme suit :

Tranches de Quotient Familial appliquées par la Commune de Groisy
< à 620
621 à 1 000
1 001 à 1 500
1 501 à 2 000
2 001 à 2 500
2 501 à 3 000
> à 3 000

Le déroulement d’une journée d’école

07H30 à 09H00	09H00 à 12H00	12H00 à 13H30	13H30-16H30	16H30-18H30
Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil périscolaire

3. Accueil Extrascolaire

L’Accueil collectif de mineurs (ACM) Extrascolaire

La délibération 2025-025 du Conseil municipal de la Commune de Groisy en date du 14 avril 2025 a permis la création du Service d’Accueil Extrascolaire communal assurant la prise en charge sur le temps extrascolaire des enfants scolarisés de la Petite Section au CM2.
Cet accueil collectif de mineurs (ACM) fait également l’objet d’une déclaration auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l’Engagement et aux Sports (SDJES).

Les enfants accueillis sont majoritairement domiciliés sur la Commune de Groisy, mais l’accueil est également ouvert aux enfants domiciliés à l’extérieur de la Commune.
L’accueil Extrascolaire est prévu pour être ouvert comme suit :

Périodes d'accueil extrascolaire - Vacances	
Vacances de la Toussaint	
Vacances de la Toussaint	Courant Octobre – début Novembre
Vacances d’Hiver	Courant Février
Vacances de Printemps - Pâques	Courant Avril
Grandes vacances – Été	Tout le mois de Juillet

Les horaires d’Accueil Extrascolaire sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 08H00 à 18H00.

L’accueil extrascolaire s’effectue pour la journée, avec possibilité de déposer les enfants le matin jusqu’à 09H00 et de prise en charge le soir à partir de 17H00.

Tarifs de l'Accueil Extrascolaire 2025 - 2026

Pour les Familles domiciliées en Commune de Groisy

	Quotient Familial (QF)	< 620		621 à 1 000		1 001 à 1 500		1 501 à 2 000		2 001 à 2 500		2 501 à 3 000		> 3 000	
		Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant
Tarifs	Accueil journée pendant les Vacances avec repas	17,34€	15,71€	21,42€	20,60€	24,48€	23,45€	26,52€	25,15€	28,56€	27,04€	30,60€	28,94€	32,64€	30,73€
Tarifs	Accueil journée pendant les Vacances sans repas : PAI	15,23€	14,58€	18,59€	18,12€	20,20€	19,38€	21,80€	21,00€	23,40€	22,60€	25,00€	24,20€	26,60€	25,80€

Pour les Familles domiciliées en-dehors de la Commune de Groisy

	Quotient Familial (QF)	< 620		621 à 1 000		1 001 à 1 500		1 501 à 2 000		2 001 à 2 500		2 501 à 3 000		> 3 000	
		Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant
Tarifs	Accueil Journée pendant les Vacances journée avec repas	23,34€	21,71€	27,42€	26,60€	30,48€	29,45€	32,52€	31,15€	34,56€	33,04€	36,60€	34,94€	38,64€	36,73€
Tarifs	Accueil journée pendant les Vacances sans repas : PAI	21,23€	20,58€	24,59€	24,12€	26,20€	25,38€	27,80€	27,00€	29,40€	28,60€	31,00€	30,20€	32,60€	31,80€

Le service d'Accueil Extrascolaire est mis en œuvre par la Commune avec l'équipe suivante :

Direction et Coordination du Service Accueil Périscolaire¹⁷ assurées par madame Géraldine GUILLOIS – Coordinatrice du Service Vie Scolaire

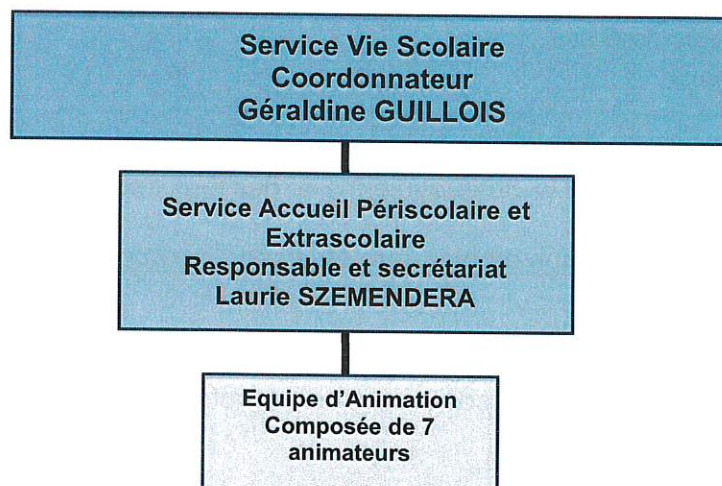
Animation de l'équipe d'Animateurs assurée par madame Laurie SZEMENDERA – Responsable du Service Accueil Périscolaire et Extrascolaire et du secrétariat du service

Equipe d'animation : composée de 7 animateurs.

Pour les périodes d'Accueil Extrascolaire des vacances, des Animateurs saisonniers pourraient être recrutés.

¹⁷ Voir l'Organigramme de la Mairie de Groisy, joint en annexe du présent PEdT

Organigramme du Service Accueil Extrascolaire :



4. Organisation du service et tarification

Il est à noter que la Commune s'efforce de mettre en œuvre une organisation des services et une tarification favorisant une fréquentation régulière des enfants et accessible à tous.

5. Les objectifs poursuivis de l'Accueil Périscolaire et Extrascolaire

Accompagner les temps de Vie Quotidienne

- En direction des moins de 6 ans :
 - favoriser l'accès à l'autonomie, par le biais d'activités ludiques contribuant à laisser l'enfant faire de lui-même (ex: chanson pour s'habiller),
 - le temps de goûter est un moment convivial où tous participent,
 - chaque jour est ritualisé, pour que les enfants se construisent dans le quotidien collectif (ex : musique de rangement...).
- En direction des plus de 6 ans :
 - les enfants participent aux diverses tâches liées à la vie en collectivité, tels que la vaisselle, la préparation du goûter...
 - l'altruisme est développé par des actions de mise en situation propices à l'entraide et à la mixité.

Contribuer au développement de l'autonomie des enfants

- En direction des moins de 6 ans :
 - créer des espaces propices contribuant à laisser l'enfant faire de lui-même,
 - accompagner l'enfant sans faire à sa place,
 - encourager la coopération et l'entraide entre les enfants.
- En direction des plus de 6 ans :
 - développer son sens critique par le biais de goûter à thème, l'amener à s'organiser, et prendre des décisions par lui-même.
 - l'autonomie de penser c'est « penser par soi-même », principe de liberté de choix.

Favoriser la mixité garçons/filles

- En direction des moins de 6 ans :
 - déssexualisation des jeux.
- En direction des plus de 6 ans :
 - lors des activités, des tâches de la vie quotidienne et des jeux sportifs et collectifs.

Privilégier les accueils comme un temps de bien-être et laisser la place au choix de l'activité

- En direction des moins de 6 ans :
 - préparer des activités sur table laissant le choix de l'activité aux enfants,
 - amener les enfants à explorer différentes compétences de motricité.
- En direction des plus de 6 ans :
 - préparer des activités sur table laissant le choix aux enfants de l'activité
 - amener les enfants à explorer différentes compétences de motricité
 - favoriser l'autonomie de choix d'activités par la proposition d'ateliers nouveaux et innovants les mercredis.

6. La dynamique Associative

De nombreuses associations sont présentes sur le territoire de la Commune de Groisy. Chaque année, un forum des associations est organisé le premier samedi de septembre afin que chacun puisse découvrir l'ensemble des activités qu'elles proposent sur le territoire. Ces activités permettent aux enfants et aux jeunes de s'épanouir en dehors du temps périscolaire et scolaire dans le cadre d'activités sportives, culturelles et sociétales.

De façon non exhaustive, les associations qui contribuent à l'épanouissement de l'enfance et de la jeunesse dans le domaine des loisirs, de la culture, de la musique ou du sport, et présentes sur le territoire communal ou alentours sont les suivantes :

L'Outil en main

La Boîte à Musique

La MJC de Fillière

La Société d'histoire du Pays de Fillière

Les P'tits Brûlins

L'Association Jeunes Sapeurs Pompiers Thorens Groisy

L'Association Autonome des Parents d'Elèves du Collège du Parmelan

L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Élémentaire

L'Association Familles Rurales (AFR) de Groisy (proposant les activités suivantes : Danse, Cirque, cours d'Anglais, Karaté, Skate, Poterie, etc...)

Les Groisy Loups

Fillière Grimpe

Fillière Tennis de Table

Football Club de Fillière

Goshindo Pays de Fillière

Handball Club de la Fillière

Les Volants de la Fillière

Le Rugby Club de Fillière Groisy

Le Tennis Club de Groisy

7. La Bibliothèque municipale Livr'Et Vous

Le fonctionnement de la Bibliothèque Municipale de Groisy est assuré par deux agents communaux dont un agent affecté 20 heures par semaine au fonctionnement de ce service, avec en appui une équipe de bénévoles, afin de développer le volet culturel, notamment en faveur des enfants.

La Bibliothèque est ouverte au public 8 heures par semaine.

Elle accueille également des élèves de l'école primaire sur le temps scolaire en lien avec les enseignants.

Elle organise également des actions à l'attention du jeune public : Livr'Evasion, comptines pour les petits ...

Elle est également ouverte aux enfants de la Crèche des Groisy Loups à raison de une heure par semaine, le jeudi matin.

Afin d'élargir les offres proposées aux enfants et aux jeunes, une réflexion est en cours également avec le Collège pour organiser des visites de groupes de collégiens.

8. Le Conseil Municipal des Jeunes de la Commune de Groisy

Le Conseil Municipal des Jeunes est porté par la Commission Enfance Jeunesse de la Commune de Groisy. Il permet d'initier les jeunes à la vie municipale et de développer en eux les valeurs qui formeront des citoyens : respect d'autrui, sens de l'intérêt général, écoute des autres, discussion collective et apprentissage des compromis.

Le Conseil Municipal des Jeunes de Groisy est un lieu d'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté ; ses électeurs sont des jeunes qui vont élire jusqu'à 12 d'entre eux pour former ledit Conseil municipal, qui aura pour fonction d'élaborer et de mener des projets¹⁸ pendant un mandat de deux ans maximum.

Cette instance est un moyen de faire entendre la voix des Jeunes de Groisy et permet aux Elus de la Commune de répondre au mieux à leurs besoins et leurs attentes. C'est un lieu d'expression, de proposition et d'action citoyenne.

9. La crèche associative Les Groisy Loups

C'est une crèche associative fonctionnant selon le cadre législatif relatif aux associations Loi 1901. Cette crèche fonctionne grâce à l'investissement des parents : le personnel de la crèche est salarié de l'association, mais ce sont les parents qui en sont gestionnaires, et ce, sur leur temps libre, de façon complètement bénévole et militante pour la petite enfance, dans le respect et le soutien des statuts, du règlement intérieur et du projet pédagogique de la structure.

La crèche est administrée par un Conseil d'Administration élu lors de l'Assemblée Générale annuelle au sein duquel un bureau est constitué et ce dernier se compose, au minimum, d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire.

Elle contribue à la structuration du territoire en mode de garde collectif dès la petite enfance avec un multi-accueil employant des assistantes maternelles.

La structure accueille 45 enfants de 2 mois et demi à 4 ans.

¹⁸ Réunions thématiques, participations aux évènements et inaugurations organisés par la Mairie de Groisy, excursions diverses, visites de monuments et/ou des institutions à Paris, dans le Département de la Haute-Savoie et partout en France, etc...

10. Atouts et Leviers du territoire pour la mise en place du P

10.1 La Commune de Groisy compte de nombreux atouts :

- un service Vie Scolaire Communal qui permet d'assurer, en sus de la restauration scolaire et le temps de garde des enfants sur le temps de pause méridien, un accueil périscolaire du matin et du soir, les mercredis et pendant le temps extrascolaire, ce qui offre un service public au plus près des familles,
- un tissu associatif proposant des activités diverses et variées dans les domaines sportifs et culturels (comme précité),
- une politique communale forte de soutien aux associations : subventions attribuées, matériels et équipements mis à disposition,
- une complémentarité recherchée entre tous les acteurs du territoire apportant à l'épanouissement de l'Enfance et de la Jeunesse, avec une multiplicité des actions scolaires et éducatives et ou sportives et culturelles prises en charge par la Collectivité,
- des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation,
- un patrimoine riche et diversifié, mis à disposition des associations :
 - locaux au sein du groupe scolaire,
 - gymnase du collège du Parmelan,
 - Espace d'Animation de Groisy,
 - terrains de foot,
 - terrains de tennis,
 - vestiaires sportifs (foot et tennis),
 - Flowpark,
 - Bibliothèque municipale,
 - locaux de l'Association Paroissiale,
- des équipements adaptés, et des travaux de réhabilitation – requalification de l'Ecole Maternelle, sans compter le projet de construction du deuxième collège à Groisy avec son plateau sportif attenant prévus pour 2028,
- un territoire structuré en mode de garde collectif dès la petite enfance avec un multi-accueil géré par l'Association des Groisy Loups et des professionnels de la Petite Enfance employés par ladite association. La structure accueille 45 enfants de 2 mois et demi à 4 ans.
- Une dizaine d'Assistantes Maternelles agréées sont présentes sur la Commune de Groisy pour proposer en sus un mode de garde individuel aux familles.

10.2 Les contraintes du territoire :

La Commission Vie Associative de la Commune de Groisy réunit chaque année les associations pour échanger sur les points de difficulté rencontrés.

Deux contraintes principales sont régulièrement soulevées : le manque de structures et de disponibilités sur les équipements existants et la difficulté à mobiliser de nouveaux bénévoles.

Au vu du développement démographique de la Commune, l'insuffisance de créneaux disponibles dans les équipements existants pour permettre la mise en œuvre de l'ensemble des activités culturelles ou sportives est effectivement un point de difficulté.

Toutefois, il convient de préciser que compte tenu des restrictions budgétaires et d'un manque de réserves foncières, le développement des structures est plus limité.

De même, la Commune est très étendue, cela engendre donc des difficultés de déplacements pour les familles et les jeunes :

- les transports vers les différentes structures,
- les transports pour les sorties scolaires ou extrascolaires.

Groisy est un territoire où le taux d'activité de la population active est important. Cela engendre une disponibilité plus réduite de la part des parents et par voie de conséquence un besoin accru en structures d'accueil périscolaire et extrascolaire ainsi qu'une participation plus limitée pour l'accompagnement aux activités scolaires et au sein des associations.

3. ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEdT)

L'objectif du PEdT est de tendre vers une mobilisation de toutes les ressources afin de garantir un lien éducatif continu entre le projet d'école et les temps d'activités proposés sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Le rythme de l'enfant est placé au cœur du débat par les différents partenaires de la communauté éducative.

L'objectif visé est d'assurer une cohérence et une continuité dans les temps qui composent la journée de l'enfant, à savoir :

- le temps en famille,
- le temps scolaire,
- le temps périscolaire et extrascolaire.

De même, il apparaît important de reconnaître et d'accepter des moments où l'enfant ne peut ou ne veut rien faire mais également qu'il puisse faire seul ou différemment de l'offre structurée sous la surveillance d'un adulte.

3.1. Pilotage du Projet

La volonté de la Commune est d'associer le plus grand nombre de partenaires.

Un groupe de travail est envisagé pour le suivi et la mise en œuvre du PEdT.

Le groupe de travail se réunira une fois par an pour faire le point sur les objectifs fixés.

Des commissions restreintes peuvent se mettre en place suivant les besoins.

Une présentation des actions menées sera faite par chaque partenaire, ainsi que l'évaluation des objectifs.

Des représentants des Commissions municipales Vie Scolaire et Vie Associative coordonneront ce groupe de travail, avec la Coordinatrice du Service Vie Scolaire, la Direction de l'Ecole et la Direction du Collège.

*** Composition du groupe de pilotage :** Adjoints Communaux à l'Enfance et à la Jeunesse, à la Vie Associative et à la Vie Culturelle, personnel Communal du Service Vie Scolaire – Coordinatrice du Service, Responsable du Service Accueil Périscolaire et Extrascolaire, équipe pédagogique de l'Ecole Maternelle et Élémentaire – Directrice de l'Ecole, représentants des Parents d'Elèves, représentant de la Crèche, représentants des associations et Direction du Collège.

*** Rôle et fonction :**

- réunir l'ensemble des acteurs éducatifs,
- élaborer et compléter le PEdT,
- déterminer les grandes orientations de travail,
- assurer le suivi de la mise en œuvre du PEdT,
- constituer des commissions de travail opérationnelles et les réunir pour travailler sur des thématiques.

* **Périodicité des rencontres** : une fois par an du fait de la taille de la Commune et des acteurs en place.

* **Création de commissions restreintes de travail** : sur des thématiques selon les besoins qui se réunissent une fois par trimestre.

* **Nomination d'un coordinateur** : la Coordinatrice du Service Vie Scolaire et l'Adjoint Elu à l'Enfance et la Jeunesse, l'Adjoint Elu à la Vie Culturelle et à la Communication.

* **Evaluation du projet** :

L'évaluation portera sur :

- l'organisation et le fonctionnement : respect des procédures, de la tenue des instances, élaboration des ordres du jour, rédaction des compte - rendus et mise en œuvre concrète sur le terrain,
- les objectifs éducatifs affinés,
- les activités, leur mise en œuvre concrète et leur efficience sur le terrain : public touché et congruence entre les besoins et l'offre,
- la concertation entre acteurs : tenue des instances, présence des acteurs aux instances, participation et investissement.

3.2. Objectifs du PEdT et évaluation

Objectif 1- Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes

Objectifs opérationnels	Méthode d'évaluation
Favoriser l'accès aux activités culturelles et artistiques	Pertinence : L'offre éducative mise en place permet de répondre aux besoins des familles sur le territoire. <i>Indicateurs : satisfaction des familles sur l'accessibilité de l'offre éducative proposée, mixité sociale obtenue au niveau des différentes activités proposées</i> Efficacité : Une tarification modulée favorise l'accès aux loisirs et à l'offre éducative pour tous. L'aménagement des locaux permet d'accueillir et de rendre accessible des structures aux enfants porteurs de handicap. <i>Indicateurs : grille de tarification modulée en fonction du quotient familial pour chaque activité, recensement des structures non aménagées pour un accueil d'enfant porteur de handicap...</i> Impact : La fréquentation aux activités et la communication sur l'offre éducative sont satisfaisants. <i>Indicateurs : suivi de la fréquentation des enfants sur les activités en fonction de leur âge et de leurs quotients familiaux, taux de participation...</i>

Découverte de son environnement, de son lieu de vie	Pertinence : L'éducation à l'environnement permet aux enfants et aux jeunes de mieux connaître le territoire dans lequel ils vivent. <i>Indicateurs :</i> Efficacité : Des actions autour de la découverte de l'environnement et de l'expérimentation favorisent la prise d'initiatives, la réflexion. <i>Indicateurs : recensement d'activités autour de l'environnement sur le territoire,</i> Impact : L'implication des enfants et jeunes dans leur vie locale et territoriale est satisfaisante. <i>Indicateurs : taux de fréquentation aux activités « environnementales », taux de fréquentation des enfants et des jeunes aux actions d'intérêt générales...</i>
Connaissance de son corps et de ses besoins	Pertinence : Le parcours éducatif proposé permet de reconnaître les besoins de l'enfant à chaque moment de sa journée. <i>Indicateurs :</i> Efficacité : L'aménagement des espaces et des temps des enfants est définis et affinés pour favoriser les temps d'apprentissage. <i>Indicateurs :</i> Impact : L'enfant est au meilleur de ses capacités sur les temps d'apprentissage. <i>Indicateurs : suivi de l'état de forme des enfants, réussite scolaire...</i>
Alimentation et goût	Pertinence : L'éducation « au bien mangé » répond à un besoin des parents sur le territoire. <i>Indicateurs : satisfaction des parents quant au service de restauration rendu, aménagement des espaces et des temps de repas</i> Efficacité : Le temps de pause repas étendu favorise la prise de repas de l'enfant. Les acteurs éducatifs sont présents à chaque prise de repas. Les structures éducatives proposent des projets autour du goût. <i>Indicateurs : recensement du nombre d'adultes accompagnant les enfants, prise de repas décalée entre enfants de la maternelle et de l'élémentaire, découverte</i>

de nouvelle pratiques alimentaire.
aliments.

Impact :

L'enfant s'intéresse à ce qu'il mange et ce qu'il peut manger. Il prend plaisir à partager un repas. Son rythme biologique est respecté.

Indicateurs : *grille de connaissance et reconnaissance des aliments dans les menus affichés, reconnaissance des acteurs éducatifs du respect du rythme de l'enfant : calme, reposé.*

Objectif 2- Eduquer à la citoyenneté

Objectif opérationnel	Méthode d'évaluation
Favoriser le vivre ensemble, l'éducation à l'environnement et au développement durable	Pertinence : L'enfant est au cœur de la réflexion citoyenne locale et territoriale. <i>Indicateurs : recensement des actions sur le territoire envers les enfants et les jeunes, satisfaction des enfants et jeunes d'être impliqués dans la vie locale et territoriale</i> Efficacité : Des actions proposées vers tous les enfants scolarisés sur le territoire. Les projets pédagogiques des ACM sont enrichis. <i>indicateurs : recensement du nombre d'enfants sensibilisés aux actions environnementales et de développement durable, conception de malles de jeux de coopération, efficacité des espaces ludiques.</i> Impact : Les enfants sont impliqués dans les actions d'intérêt général et public. Les relations entre enfants sont plus conviviales. <i>Indicateurs : recensement du nombre d'enfants impliqués dans des actions temporaires et/ou dans des projets,</i>

Objectif 3- Valoriser tous les acteurs édu

ID : 074-217401371-20250910-DEL2025_076-DE

Objectifs opérationnels	Méthode d'évaluation
Favoriser le dialogue entre les différents acteurs éducatifs en créant des espaces d'échanges	Pertinence : La mise en place d'espaces d'échanges autour de la coéducation répond à un besoin des familles sur le territoire. <i>Indicateurs : satisfaction des familles sur les espaces d'échanges créés, implication des familles dans les différents espaces...</i> Efficacité : Le rôle des lieux d'échanges est redéfini (conseil d'école, comité de pilotage, conseil d'administration) afin que les familles soient force de proposition dans l'intérêt de l'enfant. <i>indicateurs : charte territoriale du rôle du conseil d'école, aménagement des sites internet des communes (news letters),</i> Impact : Une implication forte des familles dans les organes de gouvernance locaux et territoriaux. <i>Indicateurs : représentation de la branche famille dans les associations, comité de pilotage, conseil d'école</i>
Accompagner les parents dans leur rôle éducatif	Pertinence : L'offre d'accompagnement à la parentalité répond à un besoin des familles sur le territoire. <i>Indicateurs : satisfaction des familles sur leur accompagnement en tant que parents, répertoire des lieux et des professionnels autour de la parentalité</i> Efficacité : Une communication, des ressources existantes de l'analyse des pratiques parentales, favorise l'accompagnement des familles dans leur rôle de parents <i>indicateurs : planning annuel des conférences autour de la parentalité, édition d'un programme « spécial parentalité »</i> Impact : La fréquentation des parents dans ces lieux est satisfaisante. <i>Indicateurs : taux de fréquentation aux conférences, satisfaction des parents</i>
Formation de l'ensemble des	Pertinence : La mise en place d'aide à la formation professionnelle favorise la qualité de l'offre éducative sur le territoire.

personnels et/ou des acteurs	<i>Indicateurs : recensement des aidants, parcours professionnel individualisé, recensement des personnels qualifiés sur le territoire</i> Efficacité : La mise en place d'un planning de formation pour les acteurs locaux favorise le travail des thématiques locales identifiées. <i>indicateurs : fréquentation des formations, formations ciblées</i> Impact : La qualité de l'offre éducative proposée aux familles et aux enfants favorise l'émergence de projets multi-intervenants. La professionnalisation des équipes éducatives favorise la création de poste sur le territoire. <i>Indicateurs : émergence de projets locaux entres différentes structures éducatives, recensement du nombre de poste sur le territoire</i>
Structuration du partenariat	Pertinence : La mise en place d'un partenariat structuré et fort favorise l'émergence de projets et de mutualisation des moyens dans le cadre du PEDT. <i>Indicateurs : recensement des associations partenaires officielles et officieuses sur le territoire,</i> Efficacité : Un planning de concertation local et territorial favorise les échanges des pratiques <i>indicateurs : taux de participation aux réunions</i> Impact : Un partenariat structuré implique la prise de décisions territoriales autour des projets des enfants et des jeunes ; <i>Indicateurs : fréquentation des représentants aux comités de pilotage, des associations avec des bénévoles formés dans leur rôle.</i>

4. DUREE DU PEdT

Le PEdT est signé pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2025-2026.
Des modifications pourront y être apportées après validation du comité de pilotage sous réserve d'acceptation par l'ensemble des signataires de la présente convention.
Il devra tenir compte des avis formulés par le SDJES.

5. SIGNATAIRES DU PEdT

- la Commune de Groisy,
Le Maire, Henri CHAUMONTET,

- le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES),

- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),



JOURNÉE TYPE ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

	GROUPE 3-6 ANS	GROUPE 6-12 ANS	
7h30	Arrivée de l'équipe, préparation des salles, répartition des différentes tâches de la journée (accueil, ménage...)		
7h30 / 9h00	Accueil des familles, Proposition d'ateliers calmes (lecture, dessins, animations proposées ...)		
9h00 / 9h30	Rassemblement des enfants Explication du déroulement de la journée.	Rassemblement des enfants Choix des activités de la journée	
9h30 / 11h15	Animation Choix entre 3 animations variées (Culturelles, scientifiques, culinaires, sportives...)	Animation Choix entre 3 animations variées (Culturelles, scientifiques, culinaires, sportives...)	
11h15 / 11h30	Jeux libres	Jeux libres	
11h30 / 11h45	WC / Lavages des mains	WC / lavage des mains	
11h45 / 13h00	Repas		
13h00/ 15h30	Départ sieste des plus petits Temps calme (ateliers)	13h10 / 14h00	Rangement tables Temps calme libre
15h30 / 16h00	Réveil sieste Choix entre 3 animations variées (Culturelles, scientifiques, culinaires, sportives...)	14h00 / 16h00	Animation Choix entre 3 animations variées (Culturelles, scientifiques, culinaires, sportives...)
16h00 / 16h20	Temps libre et/ou aide préparation au goûter	16h00 / 16h20	Aide à la Préparation du goûter
16h20 / 17h00	WC / Lavage des mains / moment d'échange et bilan avec les enfants pendant le goûter		
17h00 / 18h30	Rangement du goûter / Temps libre / Accueil des parents		

